

Algérie : des élections qui ne changeront pas grand-chose

Autor(en): **Khan, Maryam**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1482

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des élections qui ne changeront pas grand-chose

Le 8 avril dernier, les Algérien-ne-s ont voté pour élire leur président. Parmi les six candidats présentés, c'est le favori, Abdelaziz Bouteflika qui a été réélu au premier tour avec 83% des suffrages. Seule innovation de ces élections: le candidat du parti des travailleurs était une femme, Louisa Hanoune. Elle devient, après la Mauritanienne Aïcha Mint Jidane en novembre 2003, la première femme du monde arabe à se présenter à une élection présidentielle. Féministe, pionnière, Louisa Hanoune était en 1984 parmi celles qui ont créé la première association féminine «pour l'égalité devant la loi entre hommes et femmes». Or, c'est à cette date que l'Assemblée populaire nationale (APN), sous la pression des religieux, a promulgué le Code de la famille, calqué sur l'interprétation la plus rétrograde de la loi islamique (la charia).

MARYAM KHAN

Toujours en vigueur en Algérie, le Code de la famille consacre l'inégalité entre l'homme et la femme en rétablissant le système de la répudiation unilatérale par la seule volonté et caprice du mari (art. 48), la polygamie (art 8): «il est permis de contracter mariage avec plus d'une épouse», - quatre éventuellement - et la tutelle matrimoniale des frères, pères ou autres parents masculins. Les Algériennes ne peuvent obtenir le divorce, ni se marier avec un étranger non musulman, transmettre leur nationalité à leurs enfants, ou exercer une tutelle sur eux. Dans le couple, les rapports sont caractérisés par la soumission absolue de la femme au vouloir de son mari. L'épouse n'a rien d'autre à faire que de lui manifester une muette et complète obéissance. Cette soumission conduit à une totale perte d'identité, de liberté et de responsabilité.

Jamais sortir sans une autorisation

Le mari-maître, «chef de la famille», est investi de la fonction de gouverner. Avec un système complet de vices et de vertus, il veille sur les règles de conduite en toutes circonstances et pratique une attitude répressive de surveillance. Pas de sortie, pas de voyage, pas de travail sans l'accord d'un mari ou d'un père, et d'un frère pour les femmes non mariées.

Cette tension devient encore plus évidente avec l'introduction de la dichotomie femmes-hommes pour les rôles et les tâches sociales, un thème repris par les islamistes dans les années 1990. On se lamente sur la destruction de la cellule familiale, sur le renversement des rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes ou sur le danger moral du travail féminin. Accusées de concurrencer, sinon d'usurper le travail des hommes «la seule façon de réduire le chômage est de renvoyer dans leurs foyers toutes les femmes qui travaillent» disaient Abassi Madani et Ali Belhaj, leaders du Front islamique du salut (FIS). Les femmes sont purement et simplement éliminées de la vie publique par les islamistes radicaux, guidés aujourd'hui par leur chef, Abdallah Djaballah.

«Les Algériennes ne peuvent obtenir le divorce, ni se marier avec un étranger non musulman, transmettre leur nationalité à leurs enfants, ou exercer une tutelle sur eux.»

«Elles sont très peu insérées dans la vie professionnelle: au dernier trimestre 2003, sur une population active de 6,7 millions, seules 930000 sont des femmes» relève Imane Hayef, économiste. Un Algérien perdrait sa dignité s'il ne subvenait pas aux besoins de sa famille. «Il y a une dimension culturelle, les Algériennes sont freinées par tous ceux qui n'admettent que très difficilement la réalité du travail féminin. Quand les femmes occupent des postes à responsabilité, la virilité de certains prend un coup. D'où un regain de brutalité masculine» observe Mina Zerrouk, collaboratrice au mensuel féminin et féministe *Onoutha*.

«Quand les femmes occupent des postes à responsabilité, la virilité de certains prend un coup. D'où un regain de brutalité masculine.»

Depuis plus de vingt ans, rapt, séquestrations, humiliations, répudiations, soumission et obéissance sont le lot des Algériennes. Près d'un tiers d'entre elles subiraient des violences domestiques, victimes du frère, du père ou du mari. Les associations féminines soutenues par d'anciennes combattantes de la guerre de libération ont régulièrement relancé le débat sur la réforme ou l'abrogation du Code de la famille. Malgré les rassemblements et les manifestations, rien n'a changé. «Une proposition portant sur vingt-deux amendements du Code de la famille a été soumise, il y a quelques années, à Ahmed Ouyahia déjà Premier ministre, mais elle est restée lettre morte» explique Zazi Sadou, présidente de l'association Rassemblement algérien des femmes démocrates (RAF). Sujet de débat à chaque échéance électorale: «c'est à la mode en ce moment de parler du Code de la famille» ironise Mina Zerrouk lors de la campagne présidentielle du 8 avril dernier, sa révision est renvoyée aux oubliettes par la suite.

Des progrès au niveau des droits, mais...

Nombreuses sont les militantes qui ne croient plus aux promesses des partis qu'elles qualifient de purement électoralistes. «C'est facile d'inscrire la révision du Code dans un programme politique, mais les associations ont pris conscience qu'elles avaient été utilisées» s'indigne Ourida Chouaki, membre du collectif «20 ans, ça suffit!» Conscientes aussi, qu'elles seront seules artisanes de leur liberté - «je ne fais pas confiance aux partis politiques souligne Mina Zerrok, «sont-ils vraiment pour la cause féminine? Je ne crois pas que le changement viendra des partis» - les Algériennes continuent à se battre pour leurs droits et obtiennent quelques résultats dans l'espace public. Au bord de l'autonomie dans la révolte, indifférentes à l'avis des islamistes et autres radicaux attachés aux privilèges de sexes, les Algériennes, filles, femmes, épouses, mères et anciennes combattantes se soulèvent contre l'exploitation et l'aliénation. À bout de souffle, dans une société elle aussi fatiguée et épuisée. ◦

Plus nombreuses que les hommes au lycée et à l'Université, les Algériennes accèdent à l'instruction et à l'éducation. Depuis 1992, la majorité des bacheliers sont des filles. Mieux instruites, elles seront plus qualifiées et mieux acceptées dans le monde du travail. «Ça commence à changer, beaucoup de sociétés privées emploient des femmes parce qu'elles sont de plus en plus qualifiées» observe Nafissa Lahèche, directrice du mensuel féminin et féministe *Ounoutha*. Avocates, enseignantes, employées de bureau ou ministres, les Algériennes se passionnent aussi pour la vie politique. Certes, le verrouillage sexiste n'est pas encore remis en question, mais on ne saurait oublier les progrès. En quelques années, le nombre d'élues a augmenté: aux dernières législatives de mai 2002, 27 femmes ont été élues contre 11 cinq ans auparavant. Même évolution dans les partis politiques. Le parti des travailleurs de Louisa Hanoune compte 9 femmes sur 37 membres au Comité central. Le Rassemblement national pour la démocratie (RND, pro-Bouteflika), compte 2 femmes sur 15 membres dans son bureau politique: Nouara Jaafar, ministre déléguée chargée de la Famille et Nouria Hafsi, secrétaire générale de l'union nationale des femmes algériennes. A suivre... ◦



Alexandra JAUSSE

Praticienne de la
Méthode Grinberg (étape II)
travail sur le corps et les pieds
Agréée ASCA

40, rue du Stand, 1204 Genève Tél: 079 256 68 59